

Enquête publique HUHTAMAKI : point d'étape

Le 15 octobre dernier, à notre demande, nous rencontrons M Le Maire en vue de solliciter l'organisation d'une réunion publique de présentation des conclusions et préconisations issues de cette enquête, car il nous semble important de les rendre accessibles et compréhensibles auprès de la population.

Jeudi 6 décembre, en amont de la réunion du Conseil municipal, nos élus ont reçu le directeur de la société HUHTAMAKI, en séance fermée, afin de lui permettre d'exposer le programme des travaux à venir ; travaux rendus nécessaires pour procéder à la mise en conformité de l'usine au regard des nouvelles normes environnementales.

La décision de limiter l'accès à cette rencontre aux seuls élus est surprenante et à contre sens des aspirations actuelles, alors que bon nombre de nos concitoyens manifestent, avec ou sans gilet, leur besoin d'être écoutés et consultés pour tout ce qui touche à leur vie quotidienne.

C'est donc par l'intermédiaire d'un membre du Conseil municipal, Madame Marinette Jutard, que nous pouvons vous restituer le programme présenté par le directeur de la société HUHTAMAKI, ce qui constitue déjà, un point d'étape positif.

Mise en conformité de l'usine au regard des nouvelles normes environnementales

1 - Concernant les odeurs : les travaux de curage de la lagune seront réalisés au printemps 2018.

Les boues seront étendues sur le terrain privé de l'entreprise. Ces boues de curage regroupent plusieurs matériaux d'origines variées, qui résultent de la sédimentation de particules d'origine naturelle et anthropique, et peuvent être assimilées à des sédiments plus ou moins pollués. Quelle que soit leur origine, les boues ne peuvent pas être utilisées à l'état brut, elles doivent subir un traitement préalable visant principalement à isoler la fraction sableuse susceptible d'être valorisée et à éliminer la fraction fine souvent chargée en polluants. En séchant, ces boues ne dégagent aucune odeur.

2 - Concernant les nuisances sonores : certaines machines sont vétustes et nécessitent l'installation de silencieux qui résorberont ces nuisances. Ceux-ci sont commandés et seront installés dès leur réception.

3 - Concernant l'environnement de l'entreprise : lorsque la voirie et l'assainissement de la rue des Ponts Neufs seront effectués (travaux prévus dès mars 2018), un bâtiment en limite de propriété de l'entreprise sera érigé d'une hauteur suffisante pour cacher les balles de papier. Il sera couvert et équipé de sprinklers pour le protéger de l'incendie.

4 - Concernant la voirie et assainissement de la rue des Ponts Neufs :

→ Les travaux de voirie seront pris en charge par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

→ L'assainissement est pris en charge par la commune de L'ILE D'ELLE.

5 - Concernant le Rapport final du Préfet : suite à la réalisation de l'Enquête publique, et afin de pouvoir rendre sa décision, le Préfet est venu récemment visiter l'entreprise. Ses conclusions devraient maintenant intervenir sous peu.

Des annonces qui vont dans le bon sens, et qui nous l'espérons, se traduiront par des réalisations effectives dans les prochains mois, suivies d'une évaluation fonctionnelle pour en mesurer l'efficacité.

Nous prenons note également de la disponibilité du directeur pour rencontrer les personnes morales (associations et syndicats) qui souhaiteraient s'informer sur les projets en devenir de l'usine.

Une demande de rendez-vous lui sera très prochainement formulée dans ce sens dans le but de contribuer à installer les prémices d'un dialogue constructif.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous,

Cordialement,

Pour l'association *Hier Aujourd'hui Demain*

Francis Laporta, président